

Flash Infos

N°2

Landorthe - Décembre 2015



Édito

Cette fin d'année dramatique pour notre pays a engendré auprès de nos populations, même dans nos villages éloignés des grandes villes, un sentiment de tristesse et de crainte. Nous devons faire face à cette situation avec courage.

Nous devons préparer nos fêtes avec optimisme afin que nos enfants soient confiants en l'avenir.

Le Conseil Municipal vous adresse ses vœux de santé et de bonheur pour 2016.

**Les informations de la commune sont communiquées, en moyenne 2 fois par an au travers du flash'infos ainsi que par le Landorth'infos (parution en juin).*

Investissement et travaux (budget 2015)

École :

- menuiseries PVC
- pose de double vitrage
- pose de rideaux occultants et volets roulants
- literie (maternelle)
- vidéo-projecteur

64 000 €

Bâtiments communaux :

- vidange des fosses et bacs à graisse

1 360 €

Matériel communal :

- réparation du matériel roulant
(tracteur / camion / tondeuse)

7 900 €

SIVOM

- empierrage des fossés
(Chemin de Gascogne, lotissement Saoui)

4380 €

Urbanisme

Les autorisations de construire donnent lieu à une taxe dite d'aménagement, calculée par les services de l'Etat, en fonction de la surface de plancher.

- taux communal 5%
- taux départemental 1,3%
- taux d'archéologie 0,40%

Journée du Patrimoine

te que les années précédentes. Ce moment solennel, simple et d'émotion partagée a été suivi d'un vin d'honneur servi à la mairie.

Concert : chants de Noël

En décembre 2014, les Landorthais avaient été invités à chanter Noël. Cette soirée particulièrement appréciée est reconduite cette année, le mardi 22 décembre, à 20h30, à la salle polyvalente avec le même groupe musical.



La population est invitée à partager ce moment convivial et festif, à l'issue duquel sera offert une collation. La participation est libre au profit de l'ONG Eco-Solidarité.

Agrandissement de l'école

Les effectifs en hausse ont conduit la municipalité à prévoir la construction d'une salle de classe supplémentaire. Actuellement, on dénombre : maternelle (29), GS/CP (21), CE1/CE2 (22), CM1/CM2 (26). Un poste d'enseignant est prévu à cet effet. Les travaux débuteront en janvier 2016.

Recensement

Celui-ci aura lieu de 21 janvier au 20 février. M^{mes} AVEZAC Ludivine et NAUCHE Danielle seront les enquêtrices habilitées par l'Insee et Jacqueline CASTAGNIER, la coordinatrice de l'opération. Merci pour l'accueil que vous voudrez bien leur réserver. Le recensement en ligne est aussi possible :

(www.le-recensement-et-moi.fr)

Quelques dates à retenir dans les associations (1^{er} semestre)

ALCA : soirée indienne à Toulouse, le 26 janvier, Holiday on Ice, le 15 avril et voyage en Chine du 18 mai au 1^{er} juin.

Club de l'Amitié : 13 mars, fête du cochon, 14 avril, 22 mai, zarzuela, juin, pique-nique et balade à Lourdes

Comité des Fêtes : 27 juin, feu de la St-Jean

ACCA : thé dansant le 9 avril

ELLES : 26 février, concert avec l'ADAC

Pétanqueurs Landorthis : 6 mars, championnat doublettes, 30 avril, championnat des clubs, 5 juin vide grenier (date à confirmer)

Ecole : Les parents d'élèves organisent un loto, le 1^{er} avril.

Repas des associations : Le traditionnel repas des associations au profit d'une œuvre caritative ou d'utilité publique, est fixé au samedi 6 juin 2016, à la salle polyvalente. Nous vous invitons à venir nombreux, participer à cette manifestation, que vous soyez ou pas adhérent à l'une de ces associations.



Divers

Cimetière : A l'occasion de la Toussaint, des affichettes ont été apposées au niveau de certaines sépultures faisant appel aux personnes susceptibles d'apporter une information sur l'identité

des personnes inhumées et leurs ayants-droits. Toujours dans l'esprit de préserver la mémoire des défunts et la décence de leur sépulture, il convient de préciser que si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé, revient exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits.

Site internet : Ce site est actuellement en préparation et devrait voir le jour au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Fossés mères : Le fossé mère est celui qui a vocation à recueillir les eaux de plusieurs fossés et en l'absence d'association foncière (c'est le cas de Landorthe), son entretien demeure à la charge du propriétaire du terrain sur lequel il se trouve. Dans le cas où le fossé mère sera en limite de parcelle, l'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires. En règle générale cette disposition concerne tous les fossés.

Ronds-points : L'entretien du rond-point (La Bachade / Forêt-Ouest) incombe à l'Équipement tandis que celui situé (rue des 2 villages) est assuré en alternance par les communes d'Estancarbon et Landorthe.

Repas des aînés : La municipalité accueillera comme chaque année, les aînés, à la salle polyvalente le samedi 9 janvier pour le traditionnel repas prévu à leur intention.

Secrétariat mairie

Depuis le 1^{er} octobre, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

lundi : 8h-12h / 14h-18h

mardi au vendredi :

8h30 à 12h / 14h / 17h30

Pendant la période des fêtes, le secrétariat de la mairie sera fermé du 24 décembre au 4 janvier.

En cas d'urgence, contacter Mme Jeannine Brunet (06 30 07 39 81) ou Mme Lucienne Cortinas (06 85 32 91 21). Toute personne qui souhaiterait être inscrite sur les listes électorales est invitée à retirer le dossier concerné avant le 24 décembre.

